



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Paris, le 18/02/2022

VOLET CULTURE DE FRANCE RELANCE – POINT D'ÉTAPE : 75% DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES ENGAGÉS

En 2020, l'État a mis en place une enveloppe de 2 milliards d'euros pour soutenir, dans le cadre de France Relance, le secteur culturel, frappé de plein fouet par la crise sanitaire, et lui permettre de se projeter dans l'avenir.

Le volet Culture de France Relance permet une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€), la reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€), le soutien de l'emploi artistique, la redynamisation de la jeune création et la modernisation du réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (113 M€), la consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise (428 M€), ainsi que la mise en place d'une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du 4^{ème} plan d'investissement d'avenir sur 5 ans).

En 2021, la consommation cumulée des crédits du plan de relance pour la Culture s'élève à près de 1,2 milliards d'euros. Ainsi, sur l'ensemble du volet de France Relance en faveur de la culture (hors PIA 4), 75% des crédits alloués ont d'ores et déjà été engagés.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des chantiers de rénovation des cathédrales et des monuments historiques n'appartenant pas à l'État ont été lancés. La totalité des moyens visant à soutenir les opérateurs nationaux de la création et du patrimoine ont été consommés par les établissements bénéficiaires. Les mesures de soutien aux filières, qu'ils soient sectoriels (cinéma, livre, musique, presse) ou transversaux ont d'ores et déjà profité à plus de 8 000 bénéficiaires dans les régions de France métropolitaine et d'Outre-mer. Les enveloppes déléguées aux opérateurs (CNC, CNM, CNL, CMN) et aux sociétés de l'audiovisuel public sont en cours de déploiement : plus de 90% sont engagés pour le Centre national du cinéma et 66% pour le Centre national de la Musique.

L'engagement des services du ministère de la Culture, des directions centrales et des services déconcentrés depuis 2020 a permis de déployer massivement France Relance dans les territoires.

Cet effort se poursuivra tout au long de l'année 2022.

Ce déploiement est suivi de manière fine au niveau territorial, afin de pouvoir identifier les moyens alloués à chaque région et chaque département. Les données ont été actualisées en mai et en septembre dernier. Elles sont à nouveau actualisées au 31 décembre 2021.

Le dossier de presse complet est [disponible ici](#).

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr